

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

RÈGLEMENT 283-12

TAUX DE TAXATION 2013

Règlement pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2013 ainsi que les conditions de perception.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil tenue le 5 novembre 2012;

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 283-12 intitulé « Taux de taxation 2013 ».

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 20 décembre 2012

---

Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 20 décembre 2012 aux endroits suivants : Bureau municipal – Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2012

---

Directrice générale